



## Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2021

\* \* \* \* \*

### **Le 15 avril 2021 à 19h,**

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à l'OPPIDIUM de CHAMPAGNOLE, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, Mme Mélinda PIERRE Suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Marie PRIN Suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Jacques GAGNEUX, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER Suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mme Odile DUBOZ, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Frédéric VERJUS

Excusés : M. Pascal VOLPOET, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Alain REYMOND, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Gilles CICOLINI, M. Henri HUMBERT, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : M. Jacques HUGON donne pouvoir à M. Serge CHARTIER, Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, M. Philippe CUEVAS donne pouvoir à Mme Marine LACROIX

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Erwan BATAILLARD, M. David BERNARD

\* \* \* \* \*

# SOMMAIRE

## DELIBERATIONS

### Conseil de communauté du 15 avril 2021

<b>AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES</b>		
1	Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE), attribution subvention à la SCAF du Mont Rivel	1
2	Modification du règlement d'intervention de l'AIE	1 à 2
3	Bâtiment ARTICA, projet de crédit-bail avec la SA Soudo Métal	2
4	Contrat de réservation avec la SARL Keystone Invest	2 à 3
5	ZA Montrond, vente de terrain à la SARL Carrières de Montrond	3
6	Modification du tableau des effectifs	3 à 4
<b>INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT</b>		
7	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	5 à 7
<b>EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION</b>		
8	Association CNJ Séniors, subvention 2021	8 à 9
9	Exploitation du Centre aquatique, choix du délégataire 2021-2026	9 à 10
10	Accompagnement à l'emploi, attribution de subventions (MEDEF, Initiative Jura, Mission Locale)	10
<b>CULTURE ET EVENEMENTIEL</b>		
11A	Moulin de Brainans, attribution de subvention 2021	11
11B	Assaut des Remparts, attribution de subvention 2021	11 à 12
11C	Festival de Musique Baroque du Jura, attribution de subvention 2021	12
11D	La Tour d'Otton, attribution de subvention 2021	13
12	Scènes du Jura, convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024	13

---

### 2021-4-01 Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) – attribution d'une subvention à la SCAF du Mont Rivel

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100.000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

La Société Coopérative Agricole Fromagère (SCAF) Mont Rivel a présenté une demande de subvention AIE pour son projet de restructuration de la zone de réception du lait pour un montant global de 1 631 313 € HT.

La subvention AIE octroyée par la Communauté de communes s'élèverait à 55 020 € (sur une dépense éligible de 525 100 € HT). Il est précisé que l'aide sera allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013.

Cette subvention serait complétée par une aide de la Région à hauteur de 50.000 € sur la partie immobilier, ainsi qu'une subvention FEADER pour la partie équipement, d'un montant prévisionnel de 204 850 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 55 020 € à la SCAF du Mont Rivel sur une dépense éligible de 525 100 €, au titre de la restructuration de la zone de réception du lait,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

### 2021-4-02 Modification du règlement d'intervention de l'AIE

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Par délibération en date du 11 avril 2017, la Communauté de communes a adopté la mise en place du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE). Ce dispositif vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises industrielles souhaitant s'implanter ou s'agrandir sur le territoire.

La compétence d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises a été confiée exclusivement aux communes et EPCI. Pour cela, la Région peut intervenir dans le cadre de l'AIE, seulement en complément des aides de la Communauté de communes.

Lors de sa séance du 30 mai 2017 le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention relatif à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Ce document présente les différentes modalités pour pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Aussi, afin de répondre aux besoins du territoire et de permettre des interventions complémentaires de la Communauté de communes et de la Région, il est proposé de modifier le règlement d'intervention.

Pour cela, les projets concernant des lieux de vente de produits alimentaires complémentaires à une activité de production et/ou transformation seraient rendus éligibles.

Pour ces projets, l'aide de la Communauté de communes sera plafonnée à 5 000 € par projet, et son versement sera conditionné à l'attribution d'une aide de la Région.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau règlement d'intervention relatif à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

**2021-4-03 Bâtiment ARTICA – projet de crédit-bail avec la SA SOUDO METAL**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

En 2019, la Communauté de communes a fait l'acquisition des locaux, d'une surface de 3.609 m<sup>2</sup> à l'entreprise Artica qui avait cessé son activité. Dès cette acquisition l'entreprise Bavoysi a sollicité la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un atelier de 825 m<sup>2</sup> (lot n°1) et d'un appentis de 144 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (bail administratif de location).

Aujourd'hui, c'est la SA Soudo Métal qui sollicite la mise à disposition des lots n°2 (1.553 m<sup>2</sup>) et n°4 (265 m<sup>2</sup>) sous forme de crédit-bail. Actuellement installée en qualité de locataire dans les locaux de Morel décolletage (groupe Ardec métal), le développement de cette société nécessite des surfaces plus importantes.

La Communauté de communes assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux d'adaptation intérieure et de réfection extérieure, conformément au permis de construire délivré le 13 février 2020. Les coûts à la charge du crédit-preneur décomposent comme suit :

Lot n°2 :

Aménagement intérieur : .....119.281 € HT  
Achat et réhabilitation extérieure : .....899.446 € HT

Lot n°4 :

Aménagement intérieur : .....15.000 € HT  
Achat et réhabilitation extérieure : .....153.479 € HT

Soit un montant total de 1.187.206 € HT, arrondi à 1.190.000 € HT pour le calcul du montant provisoire du remboursement annuel sur 15 ans qui s'élève à 85.464 € HT.

Par courriel du 24 mars dernier, Monsieur Cyril LAHAYE, dirigeant de la SA Soudo Métal, a fait part de son accord sur ces conditions.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de réhabilitation des lots n°2 et 4 en vue de leur cession à la SA Soudo Métal sous-forme de crédit-bail,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet, étant précisé que les conditions définitives du crédit-bail seront proposées au Conseil communautaire après la réalisation des travaux.

---

**2021-4-04 Contrat de réservation avec la SARL KEYSTONE INVEST**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Lors de sa dernière séance du 11 mars, le Conseil communautaire s'est prononcé sur la cession à la SARL Keystone Invest du terrain nécessaire à l'aménagement de la future zone commerciale à Champagnole. Le permis de construire a été délivré par Monsieur le Maire de Champagnole le 5 mars dernier et l'acte notarié pourra donc être signé dans le courant du mois de mai.

Le projet comprend la construction de deux bâtiments, respectivement de 3.507 m<sup>2</sup> pour le bâtiment A et 1.125 m<sup>2</sup> pour le bâtiment B (surface de plancher).

Une partie des lots du bâtiment A a fait l'objet de réservations et la commercialisation des lots disponibles se poursuit.

Pour le bâtiment B, deux projets sont prévus :

- le déplacement de la SAS Les Délices du Soleil, dont l'activité de primeur est actuellement située Rue Clémenceau,

- la création d'un point de vente de productions locales porté par la SCIC Comptoir Champagnolais des Viandes.

Afin de permettre la réalisation de ces projets, il convient d'acquiescer ce bâtiment en vue de sa cession sous forme de crédit-bail. Dans son rapport en date du 22 mars 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce bâtiment à 2.475.000 € HT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le contrat de réservation du bâtiment B avec la SARL Keystone Invest au prix de 2.475.000 € HT estimé par le service du domaine,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

#### 2021-4-05 ZA MONTROND – Vente de terrain à la SARL CARRIERES DE MONTROND

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

La SARL Carrières de Montrond souhaite développer son activité avec la mise en place d'une plateforme sur la ZA Montrond.

Au regard des découpages déjà effectués et des projets en cours, la cession porterait sur un terrain de 11.712 m<sup>2</sup> (désigné sous C4 dans le plan joint), cadastré section A n° 618p.

Dans son rapport en date du 19 mars 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 6 € HT le m<sup>2</sup> assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet, le prix proposé à la SARL Carrières de Montrond s'élève à 3,50 € HT, soit au total 40.992 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du terrain désigné ci-dessus à la SARL Carrières de Montrond, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 3,50 € HT le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

#### 2021-4-06 Modification du tableau des effectifs

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

#### **Crèche La Hulotte – Modification du temps de travail d'un poste**

Suite au départ à la retraite d'un agent diplômée d'un CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance), il convient, pour la bonne organisation et le fonctionnement optimal du service, de recruter un agent ayant le même diplôme.

Le poste existant a été créé par délibération du Conseil le 28 janvier 2010 à temps non complet 28/35°, puis modifié par délibération du 25 septembre 2012 pour passer à temps complet.

Il convient aujourd'hui de le modifier à nouveau pour recruter un agent à temps non complet 28/35°.

La modification s'effectue donc comme suit :

	Catégorie	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non-complet
<b>Adjoint technique</b>	<b>C</b>	<del>Poste adjoint technique</del> <del>35/35°</del>	<b>Poste adjoint technique</b> <b>28/35°</b>

Le poste a été pourvu par Mme Amandine DUFOUR, diplômée du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

#### **Evolution des effectifs de la Communauté de communes :**

Pour mémoire, les effectifs de la collectivité évoluent avec 3 recrutements sur des postes vacants :

- Mme Lorraine AUBRY, arrivée le 1<sup>er</sup> mars 2021 sur le poste précédemment occupé par Mme Johanna DECHARRIERE. Mme AUBRY est titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture.
- M. Quentin LACROIX arrivé au sein des effectifs en qualité de Technicien contractuel eau/assainissement à compter du 12 avril 2021,
- M. Antoine GINDRE qui arrivera au sein des effectifs en qualité d'Attaché contractuel en charge du développement économique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

D'autre part, deux postes sont actuellement vacants suite au départ des agents et les recrutements sont en cours :

- un poste d'instructeur au service autorisation droit des sols (suite au départ de Cacilia BOVE)
- un poste de responsable de l'accueil touristique et de la promotion du territoire au sein du service Tourisme (suite au départ de Florian D'HOUTAUD).

Au vu de ces éléments, le tableau des effectifs sera modifié comme suit à compter d'avril 2021.

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura - ETAT DU PERSONNEL - AVRIL 2021							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE S	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVES</b>		<b>17</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>6,02</b>	<b>8,34</b>	<b>14,36</b>
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A		1	1		0,34	0,34
Attaché territorial	A	8		8	2	4	6
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1		1		1	1
Rédacteur	B	2		2		1	1
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	3	1	4	1,8	2	3,8
Adjoint administratif Ppal 2eme classe	C	1	1	2	0,22		0,22
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>3,92</b>	<b>6,37</b>	<b>10,29</b>
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1		1	1
Technicien pal 1ère cl	B	1		1	1		1
Technicien	B	3		3		3	3
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	3	4	0,92	1,8	2,72
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0,57	1,57
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>33</b>	<b>7</b>	<b>40</b>	<b>15,94</b>	<b>16,71</b>	<b>32,65</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Interface Communes, Communauté de communes et Département

2021-4-07 **Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance**

Rapporteur : M. David **DUSSOUILLEZ**

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Lors de la Commission Permanente du 22 mars dernier, le Département a voté la prolongation du dispositif DST-Relance jusqu'au 31/12/2021 pour le démarrage effectif des travaux. Cela afin de maintenir la dynamique actuelle et poursuivre l'effort de relance. Aussi, le plafond de dépenses éligibles s'élève désormais à 100 000 € HT pour les projets présentés. Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider ces modifications pour la suite de la mise en œuvre du dispositif.

De plus, plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Objet du projet</u>	<u>Montant total HT</u>	<u>Montant d'aide départementale attribué</u>	<u>Montant d'aide sollicité à la CC</u>	<u>Taux d'aide</u>	<u>DETR sollicitée</u>
<b>Andelot en Montagne</b>	Accessibilité et réfection des peintures intérieures de l'église	<b>22 835 €</b>	5 710 €	<b>5 710 €</b>	25%	x
<b>Bief du Fourg</b>	Rénovation de la toiture de l'église	<b>45 483 €</b>	11 370 €	<b>11 370 €</b>	25%	x
<b>Bourg de Sirod</b>	Rénovation de la toiture de la Mairie	<b>19 529 €</b>	4 880 €	<b>4 880 €</b>	25%	
<b>Censeau</b>	Rénovation complète du logement communal "Mairie"	<b>33 072 €</b>	11 025 €	<b>11 025 €</b>	33%	
<b>Censeau</b>	Extension du réseau d'eau pour le raccordement d'une maison d'habitation	<b>3 800 €</b>	1 265 €	<b>1 265 €</b>	33%	
<b>Conte</b>	Changement de la porte du local technique de la station de pompage	<b>550 €</b>	185 €	<b>185 €</b>	33%	
<b>Doye</b>	Ravalement des façades de la Mairie	<b>29 824 €</b>	9 940 €	<b>9 940 €</b>	33%	
<b>Doye</b>	Réfection du mur situé rue Sainte Claire	<b>7 490 €</b>	2 495 €	<b>2 495 €</b>	33%	
<b>Entre Deux Monts</b>	Réfection du mur de soutènement du bâtiment Fromagerie et du pont sous Malvaux	<b>8 988 €</b>	2 245 €	<b>2 245 €</b>	25%	x
<b>Foncine-le-Haut</b>	Reconstruction d'un mur de soutènement de la poste et du cimetière	<b>80 000 €</b>	14 600 €	<b>14 600 €</b>	20%	x

<b>Fraroz</b>	Installation de volets roulants électriques dans les logements communaux et à la salle de réunion de la mairie et divers travaux de peinture (abri bus, fontaines et grilles de la Mairie)	<b>14 206 €</b>	4 735 €	<b>4 735 €</b>	33%	
<b>Gillois</b>	Rénovation complète de l'abri du captage de la source	<b>3 580 €</b>	1 195 €	<b>1 195 €</b>	33%	
<b>Gillois</b>	Mise en sécurité de la cuve de gaz desservant les logements communaux	<b>1 230 €</b>	410 €	<b>410 €</b>	33%	
<b>Gillois</b>	Rénovation du parquet de la salle de réunion communale	<b>2 120 €</b>	705 €	<b>705 €</b>	33%	
<b>Le Latet</b>	Installation d'un système d'assainissement non collectif pour le bâtiment communal	<b>9 105 €</b>	3 035 €	<b>3 035 €</b>	33%	x
<b>Le Latet</b>	Réfection de la toiture du bâtiment communal	<b>35 864 €</b>	11 955 €	<b>11 955 €</b>	33%	
<b>Le Latet</b>	Fourniture et pose d'un poteau incendie	<b>3 277 €</b>	1 090 €	<b>1 090 €</b>	33%	
<b>Le Moutoux</b>	Rénovation du terrain de boules du village	<b>675 €</b>	170 €	<b>170 €</b>	25%	x
<b>Le Pasquier</b>	Remplacement des luminaires de l'éclairage public communal par des ampoules LED et installation de 3 horloges astronomiques sur les postes principaux	<b>21 344 €</b>	5 335 €	<b>5 335 €</b>	25%	
<b>Le Pasquier</b>	Extension et rénovation de la salle polyvalente communale (local de rangement et plafond)	<b>34 571 €</b>	8 645 €	<b>8 645 €</b>	25%	x
<b>Le Vaudioux</b>	Création d'un dispositif de récupération et de stockage des eaux pluviales à l'église, réalisation d'une plateforme pour l'installation des containers à déchets en bordure de voirie et aménagement permettant l'approvisionnement en eau de la citerne incendie de La Billaude du Haut	<b>6 162 €</b>	1 540 €	<b>1 540 €</b>	25%	
<b>Les Planches en Montagne</b>	Changement de 3 fenêtres et de volets à la mairie, installation d'une marquise de protection au-dessus du local à poubelles et réalisation de divers travaux de maçonnerie (muret Pont du Moulin, poids public, murs en pierre sèche de la salle des fêtes)	<b>21 131 €</b>	7 045 €	<b>7 045 €</b>	33%	
<b>Longcochon</b>	Création d'une salle de réunion en extension du bâtiment de la Mairie	<b>69 395 €</b>	17 350 €	<b>17 350 €</b>	25%	x
<b>Marigny</b>	Remplacement des fenêtres de toit du logement de l'ancienne fromagerie et réfection de la couverture de l'auvent du même bâtiment	<b>16 076 €</b>	4 020 €	<b>4 020 €</b>	25%	x

<b>Mignovillard</b>	Rénovation énergétique de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne (menuiseries)	<b>11 500 €</b>	2 875 €	<b>2 875 €</b>	25%	x
<b>Mignovillard</b>	Rénovation du parquet de la salle des fêtes	<b>10 000 €</b>	2 500 €	<b>2 500 €</b>	25%	x
<b>Mignovillard</b>	Rénovation du monument aux morts d'Essavilly	<b>9 000 €</b>	2 250 €	<b>2 250 €</b>	25%	x
<b>Mignovillard</b>	Rénovation de la mairie (isolation acoustique, électricité, porte intérieure, vidéoprojection)	<b>24 500 €</b>	5 300 €	<b>5 300 €</b>	25%	x
<b>Mignovillard</b>	Rénovation de la salle Libellule (ancienne salle de classe reconverte en salle polyvalente, centre périscolaire et relais d'assistantes maternelles)	<b>12 200 €</b>	3 050 €	<b>3 050 €</b>	25%	x
<b>Ney</b>	Amélioration des vestiaires de football au stade municipal des Lilas	<b>69 953 €</b>	17 490 €	<b>17 490 €</b>	25%	
<b>Nozeroy</b>	Rénovation du toit du bâtiment principal de la mairie (secrétariat, micro-crèche, salles de réunion et logement communal)	<b>40 168 €</b>	10 040 €	<b>10 040 €</b>	25%	x
<b>Nozeroy</b>	Aménagement de la plateforme destinée à accueillir le futur centre d'incendie et de secours du plateau de Nozeroy	<b>44 510 €</b>	10 380 €	<b>10 380 €</b>	25%	x
<b>Onglières</b>	Extension du réseau d'eau potable Chemin de la Cure	<b>3 958 €</b>	1 200 €	<b>1 200 €</b>	33%	
<b>Pont du Navoy</b>	Mise en conformité de la défense incendie en divers endroits de la commune	<b>64 950 €</b>	16 240 €	<b>16 240 €</b>	25%	
<b>SIVU de la Baroche</b>	Installation de volets roulants électriques à l'ensemble des fenêtres des logements intercommunaux de l'ancienne cure	<b>5 228 €</b>	1 750 €	<b>1 750 €</b>	33%	
<b>TOTAL</b>		<b>786 274 €</b>	204 020 €	<b>204 020 €</b>		

Au total, 128 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 634 895 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les modifications relatives au dispositif DST – Relance
- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets présentés pour un montant total de 204 020 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Emploi, insertion, Pôle agro-alimentaire et services à la population

2021-4-08 Association CNJ SENIORS – Subvention 2021

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Conformément à la convention de partenariat relative au déplacement des séniors, approuvée en Conseil communautaire du 3 mars 2020, l'association CNJS a bénéficié d'une subvention de 7 630 € au titre de l'année 2020 dont le bilan est le suivant :

- 515 transports réalisés
- 8.489 kms parcourus
- 88 personnes transportées (courses et soins en majorité) sur un total de 142 personnes inscrites dont 119 femmes et 23 hommes
- 37 chauffeurs sollicités sur un effectif de 52 au total
- 21 communes concernées
- 4 matinées de permanence assurées par 5 bénévoles

Le budget réalisé pour la première période d'activité qui s'étend exceptionnellement du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020 est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges locatives	1.404.03 €	Subvention Communauté de communes 2019/2020	10.630.00 €
Electricité	333.88 €	Subvention CFPPA 2019/2020	6.586.00 €
Eau	172.30 €	Adhésions/Dons	205.80 €
Abonnement tél. + internet + affranchissement	808.19 €		
Réception	143.32 €		
Achat de petit matériel	2.543.78 €		
Frais divers	121.30 €		
Avance subvention	2.352.00 €		
Communication	4.817.46 €		
Assurance	484.55 €		
Remboursement frais de déplacement	1.295.77 €		
Excédent	2.945.22 €		
<b>Total</b>	<b>17 421.80 €</b>	<b>total</b>	<b>17 421.80 €</b>

Au regard de ces éléments et du budget prévisionnel 2021 présenté ci-dessous, l'association CNJS, sollicite une subvention de 7000 € au titre de l'année 2021 :

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 s'établi comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges locatives	1.200 €	Subvention Communauté de communes	7.000 €
Electricité	300 €	Subvention CFPPA 2019/2020	2.350 €
Eau	150 €	Adhésion/Dons	130 €
Abonnement tél. + internet + Affranchissement	500 €		
Achat de petit matériel	1.600 €		
Mission réception	2.000 €		
Communication	1.000 €		
Assurance	490 €		
Frais divers	240 €		
Remboursement frais de déplacement	2.000 €		
<b>Total</b>	<b>9.480 €</b>	<b>total</b>	<b>9.480 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur David DUSSOUILLEZ ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

#### 2021-4-09 Exploitation du centre aquatique – choix du délégataire 2021-2026

---

*Rapporteur : M. Alain CUSENIER*

#### **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE LES TRITONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE-NOZEROY-JURA**

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2020-3-03 du 16 juillet 2020 et n°2020-4-01 du 15 septembre 2020 relatives à l'élection de la commission « Délégation de service public » conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-5-16 du 24 septembre 2020 relative à l'approbation du principe de la gestion déléguée pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal en cours de construction,

Vu le rapport du 27 novembre 2020 de la commission délégation de service public, régulièrement convoquée, présentant la liste des trois (3) entreprises candidates admises à déposer une offre,

Vu l'avis sur les offres du 2 mars 2021 de ladite commission régulièrement convoquée,

Vu le rapport de présentation annexé,

Vu le contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes,

Après qu'il ait été observé que les dispositions de l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales sont satisfaites,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la Société VERT MARINE comme délégataire de service public du centre aquatique intercommunal LES TRITONS.
- **AUTORISE** la société VERT MARINE désignée comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal LES TRITONS à immatriculer la société dédiée à créer et autorisée en vertu du contrat à se domicilier au siège du centre aquatique pour une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.
- **APPROUVE** le contrat de concession (délégation de service public) pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal LES TRITONS établi pour une durée de cinq (5) à compter du 31 mai 2021 et l'ensemble de ses annexes.
- **APPROUVE** la grille tarifaire annexée au contrat dont la prochaine révision interviendra le 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'investissement de quatre-vingt-sept mille deux-cent-quatre-vingt-cinq (87 285) euros à la société VERT MARINE dans le cadre de l'exécution du contrat de concession pour la réalisation du programme d'investissement des plages végétales du centre aquatique intercommunal LES TRITONS.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à apporter toutes modifications mineures rédactionnelles au contrat en vue de sa signature sans que celles-ci soient de nature à bouleverser l'économie générale de la convention ni même de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes ainsi que tout document afférent à cette contractualisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ou qui en découleraient, sur la base de l'ensemble des documents et du contrat annexés conformément aux dispositions du code de la commande publique.

---

#### 2021-4-10 Accompagnement à l'emploi – attribution de subventions (MEDEF, Initiative Jura, Mission Locale)

---

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

La Communauté de communes soutient depuis plusieurs années les associations oeuvrant en matière d'emploi.

Pour 2021, les demandes d'aides sont les suivantes :

- Mission Locale Sud Jura : 13.220 €, (montant identique à celui alloué en 2020),
- Initiative Jura : 5.775 € (3.150 € en 2019, la subvention étant liée aux projets de créations ou reprises de l'année précédente),
- Medef : 9.800 € pour le dispositif de parrainage à l'emploi (montant identique à celui alloué en 2020).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, au vu de la présentation ci-dessus, l'attribution à la Mission Locale Sud Jura, d'une subvention d'un montant de 13.220 € pour l'année 2021,
- **APPROUVE**, au vu de la présentation ci-dessus, l'attribution à Initiative Jura, d'une subvention d'un montant de 5.775 € pour l'année 2021,
- **APPROUVE**, au vu de la présentation ci-dessus, l'attribution au Medef, d'une subvention d'un montant de 9.800 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

### 2021-4-11A Moulin de BRAINANS – Attribution subvention 2021

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes est partenaire avec le Moulin de Brainans géré par l'association Promodéjel.

L'association Promodéjel, créée en 1979 par des Polinois a, dès sa création, eu la vocation d'organiser des concerts dans le Jura. Depuis 1995, l'association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités autour de l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles dans le département.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin a obtenu le label SMAC « Scène de Musiques ACTuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

L'association propose, entre autres, un événement itinérant appelé « Les Nuits (Re)Belles ». L'objectif de ce festival est d'apporter des concerts là où il n'y en a pas (ou peu) en présentant des artistes de qualité souvent méconnus du grand public.

Cette année, le festival se déroulera du 25 juin au 11 juillet avec notamment un concert prévu à Saffloz, le dimanche 4 juillet, et un concert prévu à Andelot-en-Montagne, le samedi 10 juillet. La commune de Saffloz accueillera le groupe « Terrenoire » et celle d'Andelot-en-Montagne le groupe « Rovski ». Ainsi, comme lors des précédentes éditions, le principe est de proposer un concert différent chacun des deux soirs et de mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs associations locales afin de créer un lien entre les habitants du village et la proposition artistique.

Pour l'organisation de ces deux concerts sur le territoire intercommunal, l'association sollicite une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté de communes.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 25 mars dernier, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver une subvention de 3 000 € au Moulin de Brainans pour les concerts organisés dans le cadre du festival des Nuits (Re)Belles 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 25 mars dernier, l'attribution d'une subvention de 3 000 € au Moulin de Brainans pour les concerts organisés dans le cadre du festival des Nuits (Re)Belles 2021.
- **PRECISE** que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

### 2021-4-11B Assaut des Remparts – attribution subvention 2021

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Le Comité d'animation de Nozeroy a en charge l'organisation et la promotion des animations dans la commune. La plus importante d'entre elles est l'Assaut des Remparts qui a lieu chaque année, le quatrième dimanche de juillet.

Ainsi, la 34<sup>ème</sup> édition de l'Assaut des Remparts se déroulera le 25 juillet 2021. Cette fête médiévale est reconnue tant au niveau local qu'au niveau national. Chaque année, plus de 6 000 visiteurs se rendent à cet événement (certaines années, près de 10 000 personnes prennent part à cette journée). Cette manifestation participe pleinement à la valorisation de la commune de Nozeroy et offre également des retombées économiques et touristiques non négligeables sur le territoire intercommunal.

Tout au long de la journée, des animations variées sont proposées à travers les rues de Nozeroy : troupes de théâtre, de saltimbanques, de musiciens... Le marché artisanal et le défilé traditionnel viennent compléter le programme. Par ailleurs, le banquet préparé par les commerçants de Nozeroy (*Le Relais Médiéval* et *Le Saloir des Remparts*) ce jour-là, est apprécié par plus de 900 convives.

Pour la réalisation de cet évènement de grande ampleur, le Comité d'Animation de Nozeroy sollicite une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, afin de contribuer à la promotion du patrimoine historique local, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 25 mars dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité d'Animation de Nozeroy pour l'organisation de l'Assaut des Remparts 2021,
- **PRECISE** que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

#### 2021-4-11C Festival de musique baroque du Jura – attribution subvention 2021

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Depuis 36 ans, le Festival de Musique Baroque du Jura propose à des interprètes professionnels de musique baroque, de renommée internationale, de se produire dans le Jura. Le but de l'association est de permettre à la population d'accéder à une offre culturelle de grande qualité et de faire découvrir le patrimoine jurassien en jouant dans des lieux historiques du département.

Soucieux de toucher tous les publics et de varier les formes de concert, les organisateurs du festival s'attachent également à promouvoir tous les arts dans des spectacles pluridisciplinaires.

Lors des éditions précédentes, le festival s'est déroulé dans des lieux historiques emblématiques tels que la cathédrale de Saint-Claude, l'église de Château-Châlon ou encore l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Cette année, l'association souhaite programmer des concerts durant deux week-ends en juin et deux journées en août. Ces spectacles se dérouleront dans huit sites différents dont la Collégiale Saint-Antoine de Nozeroy.

Ainsi, dans le cadre du festival, un concert de l'ensemble *Masques* d'Olivier Fortin s'y tiendra le samedi 19 juin prochain. Il proposera aux spectateurs de découvrir des œuvres de Barbara Strozzi, compositrice de renom de la Venise baroque (17<sup>e</sup> siècle).

Ce concert s'inscrira dans une journée d'animations autour du patrimoine local en collaboration avec le *Comité d'animation de Nozeroy* et *Les Amis du Vieux Pays de Nozeroy* qui proposeront une randonnée et une visite commentée de Nozeroy. L'association historique *Les Amis des Antonins* rassemblera également des membres issus de villages historiques de toute la France en AG ce jour-là. Enfin, le patrimoine gastronomique local sera aussi mis en avant par le biais d'une dégustation musicale d'absinthe de la Distillerie Guy et de la Fromagerie Janin.

Pour soutenir ce projet, l'association du Festival de Musique Baroque du Jura sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention d'un montant de 3 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, afin de contribuer à la promotion du patrimoine local et de permettre à la population d'accéder à une offre culturelle originale, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 25 mars dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Festival de Musique Baroque du Jura pour l'année 2021.
- **PRECISE** que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

L'association La Tour d'Otton a été créée à Montrond en avril 2017 dans le but de sécuriser et de sauvegarder le site médiéval de la tour de Montrond, inscrit au répertoire des monuments historiques. L'association souhaite également faire connaître et découvrir ce site au plus grand nombre par le biais de différentes opérations qu'elle mène chaque année.

Dès 2017, l'association a mis en place une fête médiévale annuelle centrée autour de l'histoire de ce lieu. Elle participe également aux Journées du Patrimoine de Pays & des Moulins pour le faire connaître.

En parallèle, l'association organise des chantiers d'été pour restaurer le site, le valoriser et l'aménager afin que le public puisse le découvrir dans de bonnes conditions. L'association effectue également des fouilles archéologiques.

La Tour d'Otton prévoit de mettre en place un chantier d'été de bénévoles en juillet 2021 dans le but de restaurer la tour de garde et de réaliser des fouilles archéologiques menées sous l'égide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

L'association sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention d'un montant de 2 000 € pour mener à bien l'organisation de ce chantier.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, afin de contribuer à la préservation du patrimoine historique local, et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 25 mars dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association La Tour d'Otton,
- **PRECISE** que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Les Scènes du Jura ont été fondées en 1996 avec le rapprochement des deux théâtres municipaux de Dole et de Lons-le-Saunier, dans le souci de doter le territoire d'une structure culturelle forte irriguant l'ensemble du département. Avec l'obtention du label «Scène nationale» en avril 2013, les Scènes du Jura ont assis leur reconnaissance et leur rayonnement au niveau national.

Deux premières conventions pluriannuelles d'objectifs ont été mises en place depuis 2013. La dernière en cours s'achevant cette année, une troisième convention pluriannuelle d'objectifs est proposée aux partenaires des Scènes du Jura de manière à fixer de nouveau un cadre pour les années à venir (2021-2024).

Les grandes orientations développées dans le projet artistique pour les prochaines saisons seront dans la continuité du projet entrepris dans les conventions pluriannuelles d'objectifs précédentes dont le cœur était de défendre une programmation pluridisciplinaire et de proposer un accès à la culture sur l'ensemble du département du Jura.

La subvention annuelle accordée chaque saison restera inchangée à raison de 70 000 € par an.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 25 mars dernier, la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** l'attribution de la subvention annuelle pour un montant de 70 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.